Garde alternée

| Par Styve5 |
|--|
| Bonjour j'ai récemment fait une assignation devant le juge parce que la mère de mon fils a fuit avec l'enfant en prétendant des violences alors que c'est moi qui gardait après notre séparation et je lui ai laissé l'enfant suite à mon accident elle a profité de ça pour s'enfuir avec lui? et le juge a ordonné une enquête sur nous 2 sauf que je devais avoir l'enfant du 3 août au 17 août et cette décision est survenue le 7 août donc j'ai perdu 5 jours j'aimerai savoir si il y'a moyen de se récupérer ses 5 jours et le rendre le 22 ou le rendre le 17 comme prévu et accepter d'avoir perdu ses 5 jours |

David a second

Par kang74

Bonjour

Vous avez une décision du juge qu'il serait très malvenu de ne pas respecter .

Considérer ces jours perdus me semblent donc la seule chose à faire puisque le jugement fait foi , quelque soit sa date d'application, au niveau du cadre .